

7121 – Budget primitif – Délibéré avec budget

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
9 décembre 2021

***L'an deux mil vingt et un, le quinze décembre à dix-huit heures,*** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoints

Mmes Lemaître Clément, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia, Agoué, MM. Mohr, Chevré, Renard, Amalal, Fromentin, Mmes Riby, Roger, de Crémiers, MM. Colpin, Franchina, Mmes Pédro et Flandry, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gault à M. Rougeron, M. Pouget à M. Chevré, Mme Do Souto à Mme Gouveia, Mme Chevallier à M. Cammal, Mme Terrasse à Mme Pingot

Etait absent excusé : M. Pereira Dos Santos

Secrétaire de séance : Mme Chambon

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	27
Votants	32

Délibération n° 2021/120

**OBJET : Vote du budget primitif du budget annexe de l'eau de la Ville de Gien pour l'exercice 2022**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1 à L2312-4,  
Vu l'instruction comptable M49,*

La section de fonctionnement du budget primitif du budget annexe de l'eau de la Ville de Gien s'équilibre en dépenses et en recettes à 328 850 €.

La section d'investissement du budget primitif du budget annexe de l'eau de la Ville de Gien s'équilibre en dépenses et en recettes à 284 850 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil aux finances.

**LE CONSEIL**

- les explications du rapporteur entendues,
  - sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 30 novembre 2021,
  - après en avoir délibéré,
  - à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe de l'eau de la Ville de Gien tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le

ID : 045-214501553-20211215-D\_2021\_120-BF



Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**  
*Les formalités de publicité ayant été effectuées*  
*le : 22 décembre 2021*

Pour extrait conforme  
à Gien, le 23 décembre 2021

Le Maire,  
Francis Cammal